



Maison de la laïcité
Morlanwelz

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287

LE COURRIER LAÏQUE
N°132 février 2015

**Un mois de fêtes
à Morlanwelz ...
et dans notre Maison !**

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

8 février : soumonce générale - Apéro pré-carnavalesque	p. 3
Notre drink du nouvel-an 2015	p. 4
Nommer les choses	p. 6
Déclaration commune des cultes reconnus, de la Laïcité et du Gouvernement fédéral	p. 7
Trop-plein de Musulmans?	p. 8
La dérision face à la violence	p. 9
La tolérance : rempart contre l'intégrisme ? Une conférence qui venait bien à son heure	p. 12
Des athées menacés de mort dans 13 pays!	p. 14
Lundis 2 et 9 février : atelier d'aquarelle	p. 15
Lundis 2 et 9 février : cours d'italien	p. 16
L'euthanasie à la Française	p. 16
Les soins palliatifs dans le monde ?	p. 17
Jeudis 5 et 26 février : atelier d'art floral	p. 18
Manifeste des 420	p. 18
Lundi 16 février à 12h30 : menu mensuel 14h15 : "les Lundis du Préau " présente "Poussons la chansonnette"	p. 19
JE SUIS CHARLIE	P. 20

Contact bureau : Paola Esposito – 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@skynet.be

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Cotisation 2015

La cotisation annuelle est fixée à **12 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez assurer son renouvellement par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2015

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

En devenant membre ou en renouvelant votre cotisation !

Invitation aux membres et sympathisants



*Dimanche 8 février
- Soumonce Générale
De 11 à 13 heures
Apéro pré-carnavalesque*

En raison du succès rencontré l'an dernier, nous avons décidé de renouveler ce moment festif.

Comme l'an dernier, cet apéro sera accompagné d'airs de fantaisie et de gille interprétés par un groupe de musiciens bien de chez nous.

Venez partager des moments musicaux pleins de surprise.



Chapeaux et fantaisies vestimentaires sont les bienvenus.



**De 13 à 14 heures
Vol-au-vent, croquettes : 10 €
Sur réservation
jusqu'au mercredi 4 février
(064/442326 ou dans nos locaux)**

La Maison de la Laïcité: toujours des activités à mini-prix!

Notre drink du nouvel-an 2015

Le samedi 10 janvier dernier, le conseil d'administration de la Maison de la Laïcité avait, comme à son habitude, invité ses membres et ses sympathisants à son drink du nouvel-an. Ce fut un grand moment de convivialité, de discussion et de partage.



En l'absence de notre président Yvan, le Vice-président, Olivier Bruyère a pris la parole pour souhaiter à tous une très bonne année 2015 : une année de joie, de bonne santé mais aussi d'engagement.

Plusieurs événements tragiques ayant fait l'actualité et attaqué nos libertés, d'expression et de pensée, il nous a invité à observer une minute de silence en hommage aux victimes, les connues et les autres. C'est évidemment le cœur pris que tous ont respecté ce recueillement.

Ce fut l'occasion pour lui d'insister sur la défense des valeurs laïques et sur la nécessité de rester vigilant et de susciter la réflexion. Ce fut l'occasion aussi de rappeler qu'une Maison de la Laïcité reste un lieu privilégié pour que celles-ci soient partagées et développées.





Notre Président et son épouse Dominique nous ont offert, à l'occasion de cette réunion, un cadeau qu'Olivier s'est empressé d'ouvrir. Il s'agit d'une plaque portant la transcription d'un texte. Après l'avoir lu à tous, il l'a fait circuler. Nul doute que cette plaque trouvera sa place sur l'un des murs de notre Maison.



Il a ensuite présenté les activités que le conseil d'administration prépare pour les semaines et les mois à venir : conférences-débats, voyages, repas philanthropique.... Et de préciser également que ces activités sont annoncées et détaillées dans chaque « courrier laïque ».



Notre Vice-président a clôturé son intervention en invitant chacun à participer à nos activités et à payer la cotisation annuelle. Il en a profité pour rendre hommage au travail accompli par notre Président et a remercié l'ensemble des membres du conseil d'administration, insistant sur la cohésion qui les anime.

Notre drink s'est poursuivi autour du verre de l'amitié et des nombreuses et chaleureuses conversations qui se sont échangées par après.

**Tous ensemble, nous avons formulé le vœux
que 2015 soit, dans nos murs, encore plus
vivant que 2014**

Olivier Bruyère



Nommer les choses

C'est sous ce titre que le 14 janvier dernier, avant la rencontre avec les représentants des cultes et le Premier Ministre, le Centre d' Action Laïque avait rédigé et publié le communiqué suivant:

Dans l'océan d'indignation qui a inondé les médias depuis mercredi dernier et plus singulièrement depuis vendredi, l'essentiel du flot a mis en lumière l'inexcusable atteinte à la liberté d'expression.

C'est évidemment le cœur du message que nous inspire l'attentat commis contre Charlie Hebdo. Toutefois, un aspect qui caractérise les événements tragiques de Paris a été largement sous-médiatisé : celui de l'antisémitisme.

Qui sont les victimes ? Qui a payé de sa vie cette folie meurtrière ? D'abord, les caricaturistes de Charlie Hebdo. Morts pour avoir blasphémé. Ensuite, les policiers, garants de l'Etat de droit, morts dans l'exercice de leur fonction. Enfin, des Juifs. Morts parce que Juifs.

Il est temps d'y revenir. Car le mot « antisémitisme » a été peu entendu depuis ces journées noires. Même à la télévision française, les journalistes parlaient pudiquement de « la prise d'otages de Vincennes » alors que les quatre victimes juives avaient été froidement abattues dès le début de l'action terroriste, bien avant que Coulibaly ne prenne des otages pour tenter d'échapper à son sort.

Et pourtant, depuis l'attentat de mai dernier au Musée Juif de Belgique, qui fit également quatre morts, nul ne peut ignorer que les Juifs sont la cible des djihadistes fanatisés par des prêches invitant à les massacrer sans autre forme de procès. L'amalgame entre « Israël », « sionisme » et « juif » fleurit en tous sens. Il est entretenu par les agitateurs qui instrumentalisent le conflit au Moyen-Orient pour dresser les communautés les unes contre les autres et désigner un bouc émissaire. Est-ce si difficile à dire ? L'antisémitisme n'est pas un sujet qui plaît : il remue trop de souvenirs, de non-dits, de culpabilité refoulée. Pourquoi cette difficulté à reconnaître le retour d'un antisémitisme brutal et larvé ? On n'hésite plus à tuer et le déni cautionne cette recrudescence. Après la Seconde Guerre mondiale, à côté du « plus jamais ça », on entendit beaucoup de « on ne savait pas ». Aujourd'hui, cette expression ne peut plus servir. Nous, nous ne pouvons

plus dire « nous ne savions pas ». Nous savons. Regarder ailleurs, ne pas nommer les choses, seraient doublement inacceptable voire coupable.

Prenons le parti de l'écrire : les terroristes ont tué des journalistes pour éradiquer le blasphème, des gardiens de la paix pour ébranler l'Etat de droit, laïque et démocratique : des citoyens ordinaires parce qu'ils sont Juifs.

Henri Bartholomeeusen

Président du CAL

Déclaration commune des cultes reconnus et de la laïcité et du Gouvernement fédéral pour construire ensemble et respecter nos valeurs fondamentales



Le mercredi 14 janvier, les représentants de tous les cultes reconnus et de la laïcité ont répondu à l'invitation du Premier ministre Charles Michel accompagné de tous les vice-premiers et le ministre de la Justice (en charge des cultes). Cette rencontre se voulait un signal fort visant à affirmer d'une seule voix leur rejet du terrorisme, de l'intégrisme, du radicalisme et des discours haineux.

Ces réunions, selon le Premier ministre, seront maintenues au rythme de deux par an afin de permettre d'évaluer les choses concrètes mises en place pour parvenir à renforcer le " vivre ensemble".

Voici le texte complet de cette déclaration.

Les attentats survenus à Paris ont suscité un choc, une forte émotion mais également un sursaut citoyen démocratique. Nous devons être tous unis contre la haine et le radicalisme.

A Paris, à Bruxelles, dans le monde, des millions de démocrates ont rappelé avec force les principes fondateurs de nos démocraties : la liberté d'expression, la liberté de pensée, la liberté de presse.

La Belgique est un pays ouvert, tolérant et accueillant. Le terrorisme, l'intégrisme, le radicalisme et les discours haineux n'y ont pas leur place. Nous devons éviter de tomber dans le piège tendu par les terroristes visant à diviser les citoyens.

Ensemble, nous voulons rappeler le respect de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'importance telle que mentionnée à l'article 19 de la Constitution relative à la liberté de culte et d'opinion.

En un mot, nous ne voulons pas d'une société terrorisée. Au contraire, nous voulons assurer efficacement et fermement la sécurité dans une société de tolérance, une société de la confiance, une société pluraliste, en un mot, une société libre.

La volonté est claire : nous devons défendre et promouvoir notre socle commun de valeurs. Nous condamnons toutes les formes de radicalisme. Nous refusons tous les amalgames et les confusions. Nos valeurs sont universelles, ce sont celles des Lumières comme les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, la liberté de culte, la liberté de conscience, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'égalité entre les hommes et les femmes, la non-discrimination.

Plus que jamais, les autorités publiques et les représentants des cultes et de la laïcité doivent s'engager pour défendre le vivre ensemble dans le respect et la tolérance.

Chaque communauté religieuse en Belgique a le droit à la sécurité et au respect.

Nous entendons assurer impérativement aux citoyens le droit de vivre et d'exprimer leurs convictions en toute tranquillité et ce, dans les limites fixées par la loi.

Chacun a le droit de pouvoir s'exprimer librement sans menace et sans risque.

Trop-plein de Musulmans?

Les Belges comme les Français imaginent que les Musulmans sont trois fois plus nombreux qu'en réalité « dans leur pays ». C'est un sondage Ipsos qui nous l'a appris en octobre. Les Belges interrogés ont répondu, en moyenne, que 29 % de la population est musulmane (soit c'est révélateur- le même pourcentage qu'à une autre question portant sur le « nombre d'immigrés en Belgique »). Alors qu'en réalité, 6 % de la population belge est de confession musulmane. Les Français pensent pour leur part que 31% de la population de l'Hexagone est

musulmane (contre 8% en réalité). Le Canada, l'Italie, les Etats-Unis et l'Australie partagent une perception proche. Les Suédois ont davantage le coup d'œil. Quant aux Hongrois, ils ne surestiment guère le nombre de Musulmans parmi la population magyare. Normal : ils y sont relativement peu présents.

Rien de tout cela ne serait dommageable si la statistique ne traduisait, à nouveau, le sentiment de trop-plein déjà rapporté par une foule de reportages et d'études. (Le « trop-plein » d'étrangers, de Musulmans, etc.) : C'est avec cet étendard que Pim Fortuyn fit campagne au début des années 2000 contre le modèle multiculturel néerlandais qui ne s'en est toujours pas remis.

Source : Sondage Ipsos

La dérision face à la violence

**COLUCHE
PRESIDENT**



Ces dernières semaines, plusieurs événements tragiques ont suscité un choc. Nous avons tous été marqués par ceux-ci : touchés, secoués, bouleversés, voire blessés.

En attaquant un journal satirique, les terroristes nous ont confisqué une part de nos valeurs. Ils ont attaqué la liberté d'expression et la liberté de pensée. Ils ont tenté de nous empêcher de continuer à rire. Or de tout temps, il existe des «perturbateurs» du roi : des écrivains, des peintres, des penseurs, des journalistes, des dessinateurs ; autant d'artistes qui n'hésitent pas à se révolter contre la puissance du

pouvoir. Ils constituent un rempart contre les totalitarismes et les radicalismes de tous bords.

Notre société a besoin d'être titillée. Notre démocratie doit parfois être renouvelée. La critique du pouvoir, qu'il soit incarné par des hommes, par des idées ou par des croyances, est nécessaire pour que nous vivions dans une société de tolérance et de confiance. Elle est salutaire pour que notre société reste pluraliste et libre. Que serait une société dans laquelle l'artiste serait remplacé par un « amuseur » au service du pouvoir et déconnecté des attentes sociétales ? Pour un dessinateur ou un auteur, renoncer à sa liberté d'expression et de création, c'est renoncer à sa qualité d'artiste.

Je ne cherche pas, au travers de mon propos, à défendre un caricaturiste ou un journal en particulier. Je souhaite simplement préciser qu'un artiste a le droit de s'exprimer librement et sans risque ; et ce peu importe ses convictions et l'objet de son oeuvre.

Je voudrais aussi rappeler l'importance de la pensée dissonante et souhaiter qu'elle ne devienne jamais souterraine. Je vous invite à partager quatre lectures de contestation. L'occasion pour moi de vous proposer une petite excursion au travers de 4 ouvrages littéraires : à la découverte de leur contenu, de leur impact et de leur auteur.

En 1964, **Albert Cossery** écrit **La Violence et la Dérision**, un roman qui s'attaque à la puissance. Il y relate les aventures de contestateurs narquois et plutôt sceptiques qui combattent, en le ridiculisant, le tyran grotesque d'une ville imaginaire du Proche-Orient.



Cossery (1913-2008) est un écrivain d'origine égyptienne et installé à Paris. On l'a surnommé « le Voltaire du Nil » tant sa plume est acerbe et critique face aux puissants. C'est un écrivain rare qui pratiquait une ironie mordante. Il ne supportait pas les systèmes politiques clos et sclérosés. Toute son œuvre (trop méconnue) est une bouffée de liberté et de contestation. Ces romans racontent les luttes

loufoques de saltimbanques, mendiants ou marginaux, parfois fainéants contre l'exercice abusif du pouvoir.

Il était pour la petite histoire le premier mari de Monique Chaumette (femme de Philippe Noiret) et l'un des grands amis de l'écrivain Henri Miller. Il a vécu toute sa vie dans une chambre d'hôtel, ne possédant presque rien. Il était à l'image de ses personnages : un révolté nonchalant.



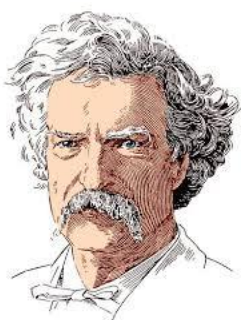
En 1936, **Stefan Zweig** publie son essai polémique **Conscience contre violence**. Il y raconte le conflit qui a opposé Sébastien Castellion et Jean Calvin. Castellion est un humaniste du 16^e siècle qui, installé en Suisse, adhère aux idées de la Réforme. Mais très vite, il va rentrer en conflit avec Jean Calvin. Il s'est

opposé à ses excès et a dénoncé inlassablement le fanatisme utilisé au nom de la liberté de conscience. Il influença notamment Spinoza et fut l'un des fondateurs de la critique moderne.

Il faut y percevoir la lutte de l'intellectuel qui lutte avec sa plume contre le despotisme. Il s'agit pour lui de nous intéresser à la liberté et la tolérance, toutes deux opposées à l'intégrisme. Ecrit en pleine montée des fascismes, cet ouvrage vise clairement Adolf Hitler. On peut aisément percevoir une similitude entre le théologien et le leader nazi, entre la Genève protestante et l'Allemagne des années trente.

C'est un petit bijou d'écriture malheureusement devenu presque introuvable. Et de rappeler le parcours de Zweig, auteur entier et torturé, attachant. Un auteur dont l'œuvre ne perd pas de son actualité et nous propose une multitude de lectures. Pour rappel, il s'est exilé pour fuir la montée du nazisme et s'est suicidé en 1942.

Entre 1867 et 1903, **Mark Twain** rédige plusieurs discours et interventions critiques qui traitent de la liberté d'expression. Ces textes sont compilés dans **La liberté de parole**.



Twain s'attaque aux abus et restrictions qui brident cette liberté si chère aux Américains. très loin des aventures de Tom Sawyer, ces écrits sont précis, cohérents et caustiques. Un bel exemple de satire. Parmi ceux-ci, je pointe "La Liberté de la presse", discours rédigé en 1873 dans lequel il s'oppose à une presse avide de scandales et de gros titres. Il l'écrit au 19^e siècle mais annonce clairement les dérives d'une certaine presse actuelle.

On l'oublie parfois mais Mark Twain (1835-1910) a longtemps été correspondant de presse. Il connaît bien le milieu journalistique et n'aura de cesse d'en pointer les incohérences. Ce qui est intéressant, c'est qu'il le fait avec une grande virulence et une certaine irrévérence. Un bel exemple d'écrivain pamphlétaire et polémiste. Certains prétendent que lire un texte de Twain constitue un exercice intellectuel salutaire



Je terminerai en abordant un petit ouvrage écrit par **Raoul Vaneigem** (1934-...) , un philosophe né en Belgique, à Lessines. Un grand nom de la pensée contestataire contemporaine de gauche, ainsi qu'un médiéviste reconnu. Il collabore également à plusieurs journaux satiriques. Michel Onfray n'a pas hésité à lui dédier son traité d'athéologie.

En 2003, il écrit **Rien n'est sacré, tout peut se dire : réflexion sur la liberté d'expression**. Dans cet ouvrage, il cherche à bousculer les idées et les certitudes établies, à

contrer toutes les censures. Il plaide pour une liberté totale d'expression. On peut ne pas être d'accord, mais il s'agit d'un texte d'une très grande qualité littéraire.

Ce qui a attiré mon attention, c'est l'identité du préfacier : Robert Ménard, récemment élu maire et apparenté Front National. Comme quoi...Voilà, reste à vous souhaiter une bonne découverte littéraire, au gré de vos envies....

Olivier Bruyère



" La tolérance : rempart contre l'intégrisme ?" **Une conférence-débat qui venait bien à son heure**



Le 14 janvier dernier, Henri Bartholomeeussen, Président du Centre d'Action Laïque, face à une belle assistance, présentait une conférence dans nos murs.

C'était déjà en août 2014, soit il y a 5 mois que nous avions exprimé le souhait d'organiser une conférence-débat et, en octobre

dernier, la date du 14 janvier fut retenue ainsi que le sujet " La tolérance: rempart contre l'intégrisme ?".

Lorsque le Président du CAL nous a proposé ce thème de réflexion, nous n'imaginions pas qu'elle serait dominée par le voile de l'intolérance, du fanatisme, mais aussi de l'ignorance, trois antivaleurs que, sans violence, nous devons combattre.



Dans le dernier numéro du CAL " Espace de liberté" (mensuel remarquable auquel je vous invite tous à vous abonner) où était présenté un dossier sur l'athéisme, le titre de l'éditorial du Président était "A propos de la liberté d'expression". Cet édit, écrit avant les drames qui ont frappé la France, pourrait être considéré comme prémonitoire. En réalité, c'était déjà un appel au réveil des consciences.



Il n'est pas dans nos habitudes de présenter un compte-rendu de nos conférences : elles se vivent et c'est en y participant que chacun peut, après l'exposé, participer au débat et ainsi enrichir la réflexion individuelle et collective.

Retenons néanmoins cette réflexion du Président qui, en levant deux quiproquos, permet d'éviter deux écueils lors de débats ou de prises de positions sur la liberté d'expression. Cette réflexion étant déjà exprimée dans son édit du numéro "Espace de libertés" de janvier 2015, nous la reprenons in extenso.

"Le premier quiproquo consiste à confondre le respect de la liberté de religion et le respect de la religion. La liberté de religion consacre le droit absolu de choisir sa religion, de la discuter, d'en évaluer les mérites, de la disputer, d'en changer voire de n'en avoir aucune. Le droit à la liberté religieuse établit ainsi sans contestation possible le droit à l'apostasie et au blasphème.



Le deuxième quiproquo consiste à penser, comme les théologiens et les ministres que "Dieu" serait doté des attributs de la personne : il exprimerait sa volonté, dirait sa loi, parlerait à ses prophètes, ministres et théologiens. "Dieu" au contraire, est un concept. Il n'existe pas en qualité de personne. Il n'est pas un sujet de droit et n'est titulaire ni de droits ni d'obligations.

En d'autres termes, il ne bénéficie pas de la protection de la Convention. (de sauvegarde des droits de l'homme, des libertés individuelles, ... ndlr) Si l'on évite ces deux écueils, le sophisme propre aux religions abrahamiques est irrémédiablement démasqué."

Bien d'autres analyses ont émaillé cette remarquable conférence, alimentant ainsi les réflexions futures des personnes présentes.

Le mot de la fin : des conférences - débats de ce niveau : nous en redemandons !

Yvan Nicaise

Des Athées menacés de mort dans 13 pays! Le rapport annuel 2014 de l'IHEU sur la liberté de pensée le dénonce

Les humanistes et les athées sont maintenant ciblés comme une minorité distincte dans ce rapport international sur les "campagnes haineuses"

Le 10 décembre dernier, l'IHEU (International Humanist and Ethical Union), organisme basé à Londres, a publié son rapport annuel sur la liberté de pensée (Freedom of Thought Report). Le rapport mentionne que « En 2014, en plus de certaines lois ciblant «le blasphème» et «l'apostasie», nous notons une troublante augmentation du nombre de commentaires ciblant les athées et les humanistes de façon négative ».

Les éditions précédentes du « Freedom of Thought Report » qui évalue et donne une note pour chaque pays en fonction de leur niveau de discrimination et de persécution envers les athées, démontrent que presque partout il existe une forme de discrimination envers les personnes non religieuses que ce soit sous la forme de privilèges accordés aux religions ou encore d'exemptions légales. Dans le pire des cas, certains pays refusent carrément d'émettre des cartes d'identité à leurs citoyens se déclarant non religieux, retirent la garde de leurs enfants à des parents se déclarant athées et vont jusqu'à appliquer la peine de mort aux « apostats ».

Le rapport de 2014 mentionne que « cette année nous notons une recrudescence du phénomène des fonctionnaires et des leaders politiques ciblant de façon particulière leurs citoyens non religieux dans des termes habituellement associés à de la propagande haineuse envers un groupe ethnique ou une minorité ethnique ou religieuse. »

On y apprend que l'athéisme est puni de peines de prison dans 39 des 55 Etats où *critique et offense de la religion* sont pénalement poursuivies. Les athées sont menacés de mort dans 13 de ces pays dont 3, l'Arabie saoudite, l'Iran et le Pakistan, ont la peine de mort pour blasphème explicitement inscrite dans leur droit pénal!

Mais les athées ne sont guère mieux lotis dans des pays comme le Bangladesh ou l'Indonésie.

Dans l'archipel, un homme vient de faire deux années de prison pour le simple fait d'avoir géré sur Facebook la page dédiée à "L'athée indonésien"... Au Bangladesh, depuis la marche sur la capitale Dhaka, début 2013, de 100.000 islamistes exigeant que les bloggeurs athées soient tués pour leur "blasphème" en vertu d'une nouvelle loi anti-blasphème à promulguer, le gouvernement a répliqué que les lois actuelles sur l'insulte à la religion étaient suffisantes pour poursuivre les bloggeurs, explique le rapport de l'IHEU. Et de fait nombre de bloggeurs athées sont encore poursuivis actuellement "pour ces motifs imaginaires", observe l'un des rapporteurs du rapport. Au cours des derniers mois, les autorités égyptiennes ont arrêté de jeunes athées qui étaient apparus sur les médias TV et dans des vidéos Youtube, proclamant leur droit d'exprimer des vues athées. Et en novembre, dans une évolution aussi inhabituelle qu'inquiétante, les églises chrétiennes ont effectivement "joint leurs forces" à celles d' Al-Azhar (université du Caire) dans une autre campagne anti-athéisme, en disant que «la société doit résister à ce phénomène (de l'athéisme)".

Source: Le rapport sur la liberté de pensée est publié par l'Union Internationale Humaniste et Ethique (IHEU) et inclut des contributions tant de chercheurs indépendants que des organisations membres de l'IHEU à travers le monde.

Pour télécharger le rapport en anglais : <http://freethoughtreport.com/download>

Lundis 2 et 9 février : atelier d'aquarelle



Les participants à l'atelier d'aquarelles continuent de mettre à profit, deux fois par mois, leurs rencontres pour améliorer leur technique.

L'idée d'organiser une prochaine exposition de leur création semble s'orienter vers le deuxième semestre de cette année mais aucune date n'est choisie actuellement.

Il est toujours possible de rejoindre les

participants actuels.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 6 € par séance, papier et café compris et parfois la petite friandise inattendue.

Dates des prochaines séances : 2 et 23 mars.

Anne -Marie André



L'Euthanasie à la Française

Alors que le monde politique français ne sait plus très bien par quel bout prendre le problème, l'adhésion à la fin de vie assistée gagne des partisans dans l'Hexagone. A la question « selon vous, la loi française devrait-elle autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie de ces personnes atteintes de maladies

insupportables et incurables si elles le demandent ? », 54% répondent « oui, absolument » et 42% « oui, dans certains cas », soit 96% de personnes favorables, relate l'AFP., suite à un sondage de l'Ifop.

93% des sondés « souhaitent » en outre que François Hollande « tienne sa promesse de campagne en autorisant (...) le recours à l'euthanasie active pour les personnes en fin de vie qui en feraient la demande ». C'était la « proposition 21 » du candidat Hollande.

Ce sondage s'inscrit dans la lignée des précédents sur la question. En 2012, 89% des Français s'y déclaraient favorables. Le même nombre en juin de cette année. Même les catholiques semblent favorables à cette question: en 2013, l'Ifop avait mesuré leur opinion pour Pèlerin(journal catholique français) et 59% des pratiquants s'étaient déclarés en faveur la mise en place de la légalisation de l'euthanasie. «Depuis que les sondeurs interrogent les Français sur cette question, après l'affaire Vincent Humbert en mars 2001, la tendance a toujours été la même, confirme Frédéric Dabi, Directeur-général adjoint de l'Ifop. On constate même une hausse des personnes se déclarant très en faveur de l'euthanasie.»

En attendant, la loi Leonetti reste toujours d'application.

Source: AFP et sondage Ifop.

Lundis 2 et 9 février : Cours d'italien

Le cours d'italien à l'intention d'un public adolescent et adulte organisé par l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz est ouvert à toute personne souhaitant se familiariser à la pratique de cette langue afin de mieux appréhender la culture et les traditions italiennes. Animé par Madame Sophie MATHIEU, Professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz, il se déroule de 17h00 à 18h30. Dates de prochaines séances : 2, 9 et 23 mars

Les soins palliatifs dans le monde ?



Pour la première fois, une étude sur l'accompagnement médical de la fin de vie dans le monde réalisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a été publiée et le constat est alarmant : 9 personnes sur 10 n'y ont pas accès.

Le besoin en soins palliatifs ne s'est pourtant jamais autant fait sentir. L'accès à

ces soins de fin de vie, en dehors de certains pays, est très rare, voire inexistant. Soulignons parallèlement que le vieillissement général de la population mondiale va augmenter les besoins en soins palliatifs.

Chaque année, plus de 20 millions de patients gravement malades ont besoin de soins palliatifs, dont 6 % d'enfant. Pourtant, seulement 3 millions de malades dans le monde ont pu en bénéficier en 2011.

Considérés comme «un droit humain» par l'OMS, les soins palliatifs sont une approche globale pour soulager les douleurs physiques en fin de vie tout en prenant en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle.

La morphine, une denrée rare

L'inégalité face à ces soins est criante. La majorité des soins palliatifs bénéficient aux pays développés, alors que 80% des besoins se trouvent dans les pays à faibles et moyens revenus. Seulement 20 pays dans le monde ont un système de soins palliatifs adéquat, intégré dans leurs systèmes de santé. C'est le cas notamment de la France, des États-Unis, du Japon mais aussi de l'Ouganda.

Pour le Dr Maria Cecilia Sepulveda Bermedo (OMS), qui a participé à la rédaction de cette étude, « le principal problème, c'est l'accès à la morphine ». En effet, l'étude souligne que 80% de la population mondiale n'a pas accès aux antalgiques opiacés (par comprimés) utilisés pour soulager les douleurs intenses. L'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et plusieurs pays de l'Union Européenne concentrent plus de 90% de la consommation mondiale de ces médicaments.

On est très loin de l'égalité des personnes en fin de vie!

Source : OMS

Jeudis 5 et 26 février : atelier d'art floral



Cet atelier s'inspirera peut-être de la période carnavalesque pour réaliser de nouveaux montages où chaque participante y mettra sa touche personnelle.

Les deux groupes continueront à se réunir de 10 à 12 h et de 13 à 15h.

N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité :

064/44.23.26.

Dates des prochaines séances : 5 et 19 mars

Marie-Christine Cuchet

"Manifeste des 420" pour un accès universel à la contraception et à l'avortement sûr et légal

En septembre dernier, "Médecins du Monde" avait lancé cet appel, signé par quelque 420 médecins et personnels de santé du monde entier.

Intitulé « Names not numbers », ce « manifeste des 420 » rappelait qu'environ 50.000 femmes meurent chaque année des suites d'un avortement clandestin, tandis que 8 millions d'autres qui ont eu recours à cette pratique souffrent d'invalidités temporaires ou permanentes. Depuis, une session extraordinaire des Nations-Unies s'est penchée sur cette même question à l'occasion des 20 ans de la conférence internationale du Caire sur la population et le développement. Face notamment aux pro-life, le secrétaire général des Nations-Unies, Ban Ki-moon, a tenu des propos proches du "manifeste des 420": "Environ 8,7 millions de jeunes femmes recourent chaque année à des avortements clandestins. Elles ont un besoin urgent de notre protection".

Source: Médecin du Monde

Lundi 16 février à 14h15
« Les Lundis du Préau » présente
"Poussons la chansonnette"



En cette période carnavalesque, notre Maison de la Laïcité sera à la fête.

Nous vous invitons à un après-midi de détente et de chansons en compagnie du groupe " Les Indiens du Cap Gris Nez" .

Michel Gilbert (Roudoudou pour les amis) et Giuseppe di Prima pousseront la chansonnette qu'ils vous proposeront de partager.

Participation: goûter 3 €, café compris

Cet après-midi sera précédé, à 12h30, du repas mensuel pour ceux qui le souhaitent.



Menu

Carbonnades à la LA HIC
Pommes de terre nature

Dessert - café

14 €

Réservation : jusqu'au mercredi 11 février auprès de Paola (064/442326).
Confirmation par paiement en nos locaux ou par versement
au compte n° BE76 0682 1971 1895

Rappelons que notre repas mensuel, réservé à nos membres et aux sympathisants, contribue à favoriser les relations amicales ainsi qu'à participer aux frais d'activités et de fonctionnement de notre Maison de la Laïcité.

JE SUIS CHARLIE

Votre mensuel " Le Courrier Laïque" n'est pas rédigé par de grands journalistes, de grands économistes ni de grands philosophes.

Aussi, après le drame de Charlie Hebdo et de l'HyperCasher, face à ces crimes perpétrés par des "fous de Dieu", nous ne nous lancerons pas dans la rédaction d'articles qui ne feraient que reprendre l'indignation face à l'inacceptable: la haine et la violence de terroristes qui bafouent, au nom de la religion, nos libertés les plus fondamentales.

Nous mettrons plutôt en évidence des articles, ou des extraits d'articles, des réflexions, des prises de positions actuelles et futures afin de ne jamais oublier que nous sommes partie prenante d'un combat de tous les jours, que nous voulons vivre dans un monde où la liberté d'expression, la liberté de pensée, la liberté de choisir sa religion ou de n'en avoir aucune, où les mots solidarité et fraternité doivent guider les actions des hommes.

Yvan Nicaise

Le Courrier Laïque

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)